

Ville de Péronne



PROJET PEDAGOGIQUE

Maison de Quartier de La Chapelette

Accueils de Loisirs
Périscolaires



Pôle Education et Jeunesse - Centre social

Année 2023

« L'enfant, acteur de ses mercredis »



1. Descriptif de l'accueil

- Nature de l'accueil : L'Accueil de Loisirs Périscolaire de La Chapelette est ouvert tous les mercredis.
- Nom de l'organisateur : L'organisateur de l'accueil est la municipalité de Péronne, représentée par Monsieur Gautier MAES, en qualité de maire.
- Numéro de déclaration DS.D.E.N : 08002800AP000222
- Lieu de l'accueil : La Maison de Quartier est implantée dans le quartier de La Chapelette à Péronne, située au Rue de l'industrie (tél. : 03 22 85 87 54).
- Effectif et âge des mineurs : L'Accueil de Loisirs de La Chapelette accueille des enfants âgés de 4 à 11 ans, filles et garçons, originaires de la ville, de ses quartiers, et de l'extérieur.
L'Accueil de Loisirs propose différents groupes d'accueil répartis de la façon suivante :
4-5 ans = 8 places
6-11 ans = 12 places
(Nombre de places maximum en fonction du nombre d'animateurs selon la réglementation en vigueur).
- Accueil éventuel d'enfants porteurs de handicap : Si la situation se présente, la Maison de Quartier rend possible l'accueil d'enfants en situation d'handicap, avec la mise en place d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé).
- Durée de l'accueil et les dates : L'accueil périscolaire (4-11 ans) fonctionne les mercredis de 8h à 18h avec la possibilité de restauration. Le détail des jours d'ouverture se trouve à la fin de ce document.
- Equipe éducative : L'équipe est composée d'une directrice stagiaire BAFD et d'animateurs diplômés B.P.J.E.P.S, B.A.F.A, ou en cours de formation et de bénévoles. Un contrat de bénévolat est mis en place pour ces derniers.
- Les activités dominantes : Les activités sont de loisirs, éducatives et sportives, mais aussi de prévention en lien avec le projet du Centre social.
- Le matériel pédagogique et le budget prévu : L'Accueil de Loisirs bénéficie du matériel, des espaces et d'une ligne budgétaire du Centre social.
- Le règlement intérieur de la structure : Les enfants s'approprient le règlement intérieur du Centre social. Les règles de vie feront l'objet d'échanges lors de la première journée d'accueil (ce que je peux faire, ne pas faire...).



2. Le Centre social de Péronne : qu'est-ce que c'est ?

Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Il est ouvert à l'ensemble de la population, à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par la même, il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. Lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.

Un lieu de l'animation de la vie sociale, permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

Il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

La place des parents est très importante et nous sollicitons très régulièrement les familles pour qu'elles viennent partager des moments de solidarité et de convivialité (ex : "Paroles d'usagers", "Sorties Famille", ...)

Le secteur Famille du Centre social permet également de mettre du lien avec les familles. Demandez Séverine au 03 22 84 75 10. Des projets, des sorties, des ateliers sont mis en place.

Le Centre social de la Ville de Péronne s'appuie sur deux Maisons de Quartier, l'une dans le quartier de La Chapelette et l'autre dans le quartier de Mont-Saint-Quentin auxquelles s'ajoute une Ludothèque



3. Rappel des principaux objectifs du projet éducatif de l'organisateur

Les principaux objectifs sont :

- Favoriser l'épanouissement du jeune,
- Participer à l'apprentissage de la vie collective,
- Développer des valeurs individuelles et sociales.

Liens avec le Centre social : L'Accueil de Loisirs fait partie des dispositifs du Centre social de la Ville de Péronne. Ce dernier développe des actions répondant à plusieurs finalités :

- L'accueil des enfants, des familles, des jeunes dans une optique de prévention précoce des difficultés scolaires et sociales.
- L'éveil culturel et artistique et l'ouverture interculturelle.
- La médiation famille / institution (écoles, Mairie, ...).
- La création de réseau de solidarité dans le quartier et inter-quartier.

L'Accueil de Loisirs permet aux enfants et aux jeunes d'avoir accès aux loisirs de qualité.

En outre, la charte de qualité « Labelétoile » est un label remis par un comité départemental, piloté par la Caf et constitué des représentants de la S.D.J.E.S., du Conseil Départemental, des fédérations d'éducation populaire et l'association des maires de la Somme.

L'Accueil de Loisirs Municipal de La Chapelette s'est vu attribuer 3 étoiles, en 2018, pour 3 ans. En 2015 nous obtenions déjà les 3 étoiles. Ce qui montre la continuité qualitative de nos projets.

L'Accueil de Loisirs de La Chapelette répond aux objectifs du Projet Educatif Local de la commune et du Projet social du Centre social.

4. Les objectifs pédagogiques

En ce début d'année 2023, les directeurs d'Accueil de Loisirs des deux Maisons de Quartier ont invité les animateurs à participer à des réunions de travail sur le projet pédagogique. Deux réunions ont été nécessaires pour voir ensemble les objectifs pédagogiques et opérationnels que l'équipe éducative souhaite défendre. Le dernier temps de travail était consacré à la posture, aux rôles et aux missions de l'animateur, ainsi que sur la réglementation.

Concernant les objectifs de cette nouvelle année, les animateurs ont pu avoir connaissance du projet éducatif. Après une relecture commune, l'équipe éducative a décidé de s'appuyer sur quatre valeurs, déclinées en deux champs :

- **La vie personnelle de l'enfant et du jeune :**
 1. **L'autonomie**
 2. **La créativité**
- **La vie sociale de l'enfant et du jeune :**
 1. **Le respect**
 2. **Le partage / la solidarité**

Pour chaque valeur, les animateurs ont identifié deux objectifs pédagogiques et quatre objectifs opérationnels.

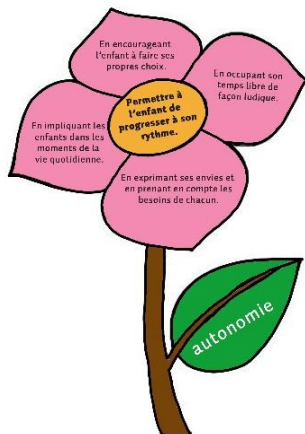


Les valeurs citées ci-dessus seront symbolisées par la fleur. La fleur représente un ensemble (valeur / objectifs qui sont indissociables).

La fleur de l'autonomie

Objectifs pédagogiques :

1. Apprendre à l'enfant à se responsabiliser par lui-même.
2. Permettre à l'enfant de progresser à son rythme.



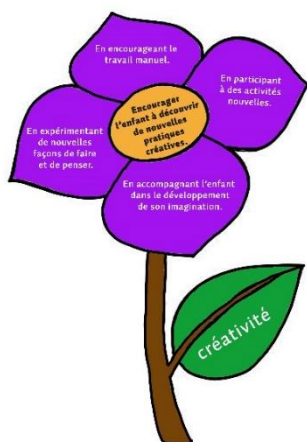
Objectifs opérationnels :

1. En encourageant l'enfant à faire ses propres choix.
2. En occupant son temps libre de façon ludique.
3. En impliquant les enfants dans les moments de la vie quotidienne.
4. En exprimant ses envies et en prenant en compte les besoins de chacun.

La fleur de la créativité

Objectifs pédagogiques :

1. Exprimer son imaginaire individuellement et collectivement.
2. Encourager l'enfant à découvrir des nouvelles pratiques créatives.



Objectifs opérationnels :

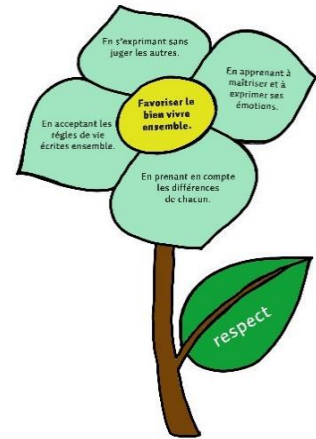
1. En encourageant le travail manuel.
2. En participant à des activités nouvelles.
3. En expérimentant de nouvelles façons de faire et de penser.
4. En accompagnant l'enfant dans le développement de son imagination.



La fleur du respect

Objectifs pédagogiques :

1. Favoriser le bien vivre ensemble.
2. Déléguer au groupe l'écriture des règles de vie.



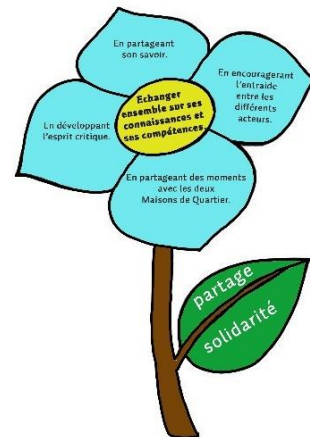
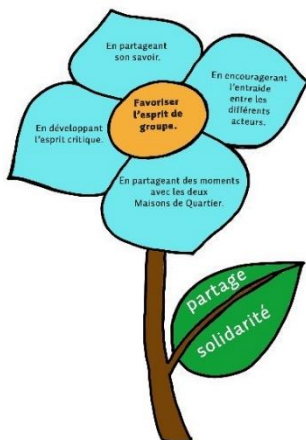
Objectifs opérationnels :

1. En s'exprimant sans juger les autres.
2. En apprenant à maîtriser et exprimer ses émotions.
3. En acceptant les règles de vie écrites ensemble.
4. En prenant en compte les différences de chacun.

La fleur du partage et de la solidarité

Objectifs pédagogiques :

1. Echanger ensemble sur ses connaissances et ses compétences.
2. Favoriser l'esprit de groupe.



Objectifs opérationnels :

1. En partageant son savoir.
2. En encourageant l'entraide entre les différents acteurs.
3. En développant l'esprit critique.
4. En partageant des moments entre les deux Maisons de Quartier.



5. Le thème de l'Accueil de Loisirs Périscolaire

En 2023, il n'y a pas de fil rouge particulier. Nous souhaitons que les enfants soient acteurs de leurs loisirs en leur proposant une boîte à idées. Celle-ci est consultée par les enfants et les animateurs. La prise de parole par les enfants sera aussi encouragée.

Ils bâtissent ensemble les futurs projets et les animations durant les mercredis.

Aussi, les projets comme l'environnement, les sciences, les arts de la scène, les pratiques sportives, des sorties intergénérationnelles pourront être également proposés.

Enfin, les enfants ont la possibilité de venir avec leurs devoirs et les faire sur des créneaux dédiés (de 9h à 9h30 et de 13h30 à 14h).

Les objectifs pédagogiques sont les mêmes que ceux cités précédemment, en défendant les valeurs d'autonomie, de la créativité, du respect et du partage.

6. Les inscriptions sur votre « Espace Famille »

Depuis le mois de janvier, le Centre social a mis en place une plateforme en ligne afin de vous permettre de vous inscrire aux activités que nous proposons et notamment, inscrire votre (vos) enfants(s) aux Accueils de Loisirs, vous inscrire aux activités du Secteur Famille... Mais aussi, consulter vos données personnelles, vos factures, nous transmettre des documents, nous contacter...

Vous êtes un nouvel adhérent ? La première inscription se fait directement dans nos locaux. Nous vous invitons à prendre rendez-vous au 03.22.84.75.10.



Pour vous connecter sur l'Espace Famille, le lien est le suivant : (vous pouvez le retrouver sur la page Facebook des Maisons de Quartier ou sur le site de la ville, rubrique « Centre social »).

<https://espacefamille.aiga.fr/11696186>

Vous pouvez aussi scanner le QR code ci-contre pour accéder à votre Espace Famille.



7. Le projet de fonctionnement

- Une journée type : voici un aperçu :

8h à 9h : Temps d'accueil (uniquement pour les enfants dont les deux parents travaillent).

9h à 9h30 : Temps dédié aux enfants qui veulent faire leurs devoirs.

9h30 à 12h : Activités avec un temps de rangement et de bilan.

12h à 13h30 : Pause méridienne avec possibilité de restauration. Une animation calme comme de la lecture sera proposée.

13h30 à 14h : Temps dédié aux enfants qui veulent faire leurs devoirs.

13h30 à 14h : Les petits du groupe des 4/5 ans font un petit temp calme.

14h à 16h : Activités avec un temps de rangement.

16h à 16h30 : Passage aux toilettes + temps de goûter + rangement.

16h30 à 17h : Temps de bilan et temps libre.

17h à 18h : Temps d'accueil.

- Les activités : elles sont préparées en amont par les animateurs avant le début de l'accueil (pour la gestion des espaces et des réservations auprès de prestataires). Une place sera faite aux projets émergents à l'initiative des enfants. Les enfants ont toute leur place pour proposer, mettre en place et évaluer les activités qu'ils souhaitent pratiquer. L'évaluation doit être le média pour impliquer les jeunes dans la construction du projet

- Les règles de vie : Il faut un cadre qui permet à chacun de se sentir à l'aise au sein du groupe. Ces règles de vie sont élaborées, ensemble, le premier jour avec les jeunes et les animateurs. Ces règles sont validées par l'ensemble du groupe et doivent être cohérentes.

En voici quelques-unes :

Je respecte mes camarades, les animateurs et le personnel de service.

Je suis poli.

Je respecte le matériel.

Je respecte les locaux.

J'utilise la salle d'activités et les espaces autorisés.

Je parle sans crier.

Je me déplace en marchant.

Je participe aux activités qui me sont proposées.

Je peux proposer des activités qui m'intéressent.

Je demande pour quitter la salle d'activités.

Je privilégie le discours à la violence.

Je transmets les informations nécessaires à ma sécurité, et celles des autres personnes.

Parmi ces quelques règles, d'autres seront non négociables, comme :

- Le tabac (inclus la cigarette électronique) : les lois interdisent de fumer dans les lieux publics (Accueils de Loisirs, Mairie, école, cour de récréation, cantine, espaces clos ...)
Il est donc strictement interdit de fumer durant l'ensemble des temps d'activités, de séjours et de sorties.
- Alcool et produits psychotropes : totalement interdits.



- Les objets personnels : téléphones portables, tablettes, ordinateurs, consoles de jeux, mp3, mp4, bijoux, argents et tout autre objet de valeur sont totalement interdits durant l'ensemble des activités proposées par l'Accueil de Loisirs. La ville de Péronne décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets personnels.
- Les sanctions : tout manquement aux règles de vie décidées ensemble pourra entraîner une sanction prévue dans le règlement intérieur du Centre social.
Tout manquement à l'une des dispositions prévues dans le présent règlement pourra donner lieu à une sanction pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'adhésion au Centre social, sans préjudice des poursuites qui pourraient être engagées par la Ville de Péronne.

8. L'équipe d'encadrement :

L'équipe est composée du directeur du Centre social, du directeur de l'Accueil de loisirs et d'animateurs-trices (personnel diplômé ou en cours de formation et/ou avec la qualification d'assistant sanitaire).

- Un directeur du Centre social, Attaché Territorial permanent, Chef du Pôle Education et Jeunesse de la ville de Péronne.

Ses fonctions sont :

- La supervision de l'ensemble des actions du Centre social et de l'équipe d'animation avant, pendant et après l'Accueil de Loisirs.
- Les relations avec les élus et/ou les différents partenaires institutionnels.
- La gestion financière, matérielle et administrative.
- Il est garant de la mise en œuvre du Projet Educatif de la Commune.
- Une directrice A.L.S.H, Animateur permanent auprès du Pôle Education et Jeunesse et du Centre social de la ville de Péronne.

Ses fonctions sont :

- La coordination de l'équipe d'animation avant, pendant et après l'Accueil de Loisirs.
- Les relations avec les élus et/ou les différents partenaires institutionnels.
- L'animation de l'équipe d'encadrement.
- La gestion financière, matérielle et administrative.
- Les relations avec les familles.
- La formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Elle est garant de la sécurité physique et morale des jeunes.
- Elle est garant de la mise en œuvre du présent projet pédagogique en lien avec le projet éducatif de la commune et a un regard sur les projets des Accueils de Loisirs Municipaux.



- Des animateurs-trices sont des animateurs diplômés B.P.J.E.P.S., B.A.F.A., ... ou en cours de formation et de bénévoles.

Leurs missions sont :

- L'animation des différents moments de la journée.
- L'accueil des enfants.
- La préparation des activités, leur mise en place, le rangement.
- Les animateurs sont garants de la sécurité physique et affective de chaque enfant, du respect des lieux et du matériel, de l'application des règles de vie.
- Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités préparés en amont et validés par le directeur de l'Accueil de Loisirs.

9. La communication avec les familles

- Avant l'accueil : échanges informels, réunion d'informations en présence des familles, rendez-vous...
- Pendant l'accueil : informations aux familles via un courrier, la messagerie électronique, la page Facebook du Centre social, l'Espace Famille...
- Après l'accueil : remise d'un livret photos, newsletter...

La place des parents est prépondérante dans la bonne marche de l'accueil et du suivi des enfants et des jeunes.

10. L'évaluation

- L'évaluation des personnels et des stagiaires (entretiens de mi-session, en fin de session)
- L'évaluation de l'accueil (réunions d'équipe, bilan personnel)
- L'évaluation avec les enfants et les jeunes (évaluer la satisfaction des jeunes, des parents par le biais d'une enquête).



11. Les partenaires

Nous bénéficions de l'apport de différents partenaires pour mettre en place nos projets.
La liste ci-dessous est non exhaustive :

- Les familles, les parents ...
- Les services municipaux dans leur ensemble
- Les associations sportives de la commune
- Les associations culturelles de la commune
- La Fédération des Centres sociaux
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme (C.A.F.)
- La Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.)
- La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (D.S.D.E.N.)
- L'Education Nationale
- La société A.P.I. Restauration
- l'Office Municipal des Sports (O.M.S.)
- L'Historial de la Grande Guerre de Péronne
- La société de transport Perdigeon
- L'association Le Mail (prévention santé et addictions diverses)
- L'Association Saint Jean (aide à la personne)
- Artois Insertion Ressourcerie
- Les Restos du Cœur
- La Mutualité Française
- La Croix Rouge Française
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur des Hauts-de-France (P.E.T.R.)
- La Communauté de Communes de Haute Somme
- L'Office de Tourisme de la Haute Somme
- Le Conseil Départemental de la Somme
- Le Conseil Régional des Hauts de France
- Le Centre Régional d'Information Jeunesse (C.R.I.J.)
- L'association ALCO (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)
- Le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D. Albert et Chaulnes)
- L'Union Départementale des Associations Familiales de la Somme (U.D.A.F.)
- L'association Yves Le Febvre
- L'Association Cirqu'Onflexe à Amiens
- Le Réseau d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents de la Somme (R.E.A.A.P.)
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
- Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- ...

Cette liste est en constante évolution



Périodes d'accueil et d'inscription pour les accueils de loisirs municipaux 2023

LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES			
Périodes de vacances scolaires et d'accueil	Début des inscriptions pour les habitants de Péronne	Début des inscriptions pour les extérieurs	Fin des inscriptions dans la limite des places disponibles
HIVER Du 13 au 24 février 2023	Le 16 janvier 2023	Le 16 janvier 2023	Le 8 février 2023
PRINTEMPS Du 17 au 28 avril 2023	Le 20 mars 2023	Le 20 mars 2023	Le 12 avril 2023
ÉTÉ Du 10 juillet au 25 août 2023	Le 2 mai 2023	Le 16 mai 2023	Le 30 juin 2023
TOUSSAINT Du 23 octobre au 3 novembre 2023	Le 25 septembre 2023	Le 25 septembre 2023	Le 18 octobre 2023
NOËL 2023	FERMÉ		

LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (Mercredis)			
Périodes / Jours d'accueil (Mercredis)	Début des inscriptions pour les habitants de Péronne	Début des inscriptions pour les extérieurs	Fin des inscriptions dans la limite des places disponibles
PÉRIODE 1 Les 4, 11, 18, 25 janvier Et 1 ^{er} , 8 février 2023	Le 5 décembre 2022	Le 5 décembre 2022	Le 2 janvier 2023
PÉRIODE 2 Les 1 ^{er} , 8, 15, 22, et 29 mars et 5, 12 avril 2023	Le 1 ^{er} février 2023	Le 1 ^{er} février 2023	Le 27 février 2023
PÉRIODE 3 Les 3, 10, 17, 24, et 31 mai et 7, 14, 21 et 28 juin 2023	Le 3 avril 2023	Le 3 avril 2023	Le 28 avril 2023
PÉRIODE 4 Les 6, 13, 20 et 27 septembre et 4, 11 et 18 octobre 2023	Le 17 juillet 2023	Le 17 juillet 2023	Le 4 septembre 2023
PÉRIODE 5 Les 8, 15, 22 et 29 novembre et 6, 13 et 20 décembre 2023	Le 9 octobre 2023	Le 9 octobre 2023	Le 3 novembre 2023

Maison de Quartier de Mont-Saint-Quentin
5 rue Jules Ferry, 80200 Péronne
03.22.84.75.10

Maison de Quartier de La Chapelette
11 rue de l'industrie, 80200 Péronne
03.22.84.75.10

 Service Communication - 2023 - Ville-Peronne.fr     VilleDePéronne

